

SOMMET MONDIAL SUR LE HANDICAP

LIGNES DIRECTRICES SUR LA FORMULATION DES ENGAGEMENTS REALISTES ET REALISABLES

- Rassembler les parties prenantes: réunir plusieurs acteurs pour obtenir des points de vue différents sur les priorités du pays et dégager un consensus sur la manière dont ces priorités contribueront à faire avancer le programme d'inclusion du handicap.
Le processus de dialogue devrait être dirigé par le gouvernement et devrait rassembler un large éventail de voix, y compris des partenaires de développement, la société civile et des représentants d'autres secteurs pertinents.
- Analyser les obstacles: Identifier les progrès passés et actuels spécifiques au pays, ainsi que les obstacles au progrès pour l'inclusion du handicap, et examiner les preuves sur la façon de surmonter ces obstacles. Tirer des leçons d'autres contextes de pays similaires sur la façon dont ils ont réalisé certains engagements.
- Équilibrer les priorités nationales et sectorielles: Tenir compte des priorités nationales actuelles pour s'attaquer à ce problème qui peut être adopté par les secteurs centraux (tels que l'éducation, la finance et la protection sociale), mais aussi tenir compte des priorités émergentes et des objectifs ambitieux.
- Lien avec les initiatives mondiales: utiliser les cibles des ODD comme une opportunité pour définir les priorités. Aligner les engagements sur les objectifs de la CDPH des Nations Unies.
- Aligner avec les processus régionaux: Regardez les processus régionaux pour compléter les engagements existants que votre pays a pris.
- **Formuler des engagements d'engagement: Assurez-vous que les engagements sont suivis de manière crédible et transparente, mais ne compliquez pas les choses. Définissez d'abord un nombre limité de cibles, puis développez-les autant que vous le pouvez. Il vaut mieux commencer de façon limitée que de ne pas commencer du tout.**

MENU DES ENGAGEMENTS POUR LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX

Contexte: Ce document incorpore les vues consolidées des groupes de travail techniques externes du Sommet. Il présente un "menu" d'engagements possibles pour les gouvernements nationaux qui ont été identifiés comme transformateurs et nécessaires pour l'inclusion systématique des personnes handicapées dans le développement international et l'action humanitaire. Le menu s'articule autour des 4 domaines thématiques du sommet.

1. ENVIRONNEMENT FAVORABLE: DIGNITÉ ET RESPECT POUR TOUS, TRAITER LA STIGMATISATION ET LA DISCRIMINATION

Objectif: catalyser le changement institutionnel et politique à travers le système de développement et humanitaire; intensifier les initiatives pour soutenir la pleine participation; favoriser le respect à tous les niveaux, combattre les préjugés et les pratiques et comportements préjudiciables

Politique / Législation et sa mise en œuvre

- Du point de vue legal: nouvelle politique / législation conforme à la CDPH ?
- Élaboration/ publication d'un plan d'action national? Collecte d'infos sur l'inclusion du handicap? Ressources?
- Alignement des Plans de développement nationaux sur les ODD, conformément des laisses-pour-compte et veiller à ce qu'ils respectent les droits des personnes handicapées conformément à la CDPH?
- Augmenter le soutien financier et le personnel des institutions nationales des droits de l'homme?
- Existence d'une approche pangouvernementale (interministérielle) et chiffrée de l'inclusion du handicap et placer la responsabilité de la coordination au plus haut niveau?
- Intégration du handicap dans la fonction publique par voie de formations, sensibilisations?

SOMMIET MONDIAL SUR LE HANDICAP

- Adoption de processus budgétaires inclusifs et en aidant les OPH à s'engager dans des processus budgétaires participatifs?
- Mécanisme participatif pour l'examen et le suivi de toutes les mesures politiques, y compris un mandat clair pour les organisations de personnes handicapées (ODD 16.7)?

Données et preuves

- Comment en trouver? Données désagrégées par sexe, statut d'invalidité, et âge?
- Annonce de l'intégration des questions du Groupe de Washington dans les recensements nationaux, les enquêtes majeures et les ensembles de données d'administration (y compris les contextes humanitaires)
- S'engager à utiliser le module de handicap du groupe de Washington lors des enquêtes démographiques et de santé
- Désagréger les données collectées pour les objectifs de développement durable, le cas échéant, y compris lorsque le handicap est mentionné dans les objectifs (1.3, 4.5, 4.a, 8.5, 10.2, 11.2, 11.7, 16.7) et les indicateurs supplémentaires convenus par le CSNU.
- Inclusion des cibles pour réduire les inégalités de progrès pour chacun de ces objectifs dans les plans nationaux de mise en œuvre des ODD et les mécanismes de rapport?

Représentation et autonomisation

- Augmenter les engagements en faveur d'élections et de processus politiques inclusifs (tout au long du cycle électoral), y compris l'élimination des obstacles et l'inclusion du handicap grâce à des infrastructures accessibles, des lois électorales, du matériel et des informations électoraux et des processus électoraux? Cela pourrait inclure l'annonce d'engagements à réaliser des audits nationaux sur l'accessibilité pour le cycle électoral avec une série de recommandations pour améliorer l'accessibilité si nécessaire et l'engagement à la mise en œuvre dans le cycle électoral suivant.
- Élaborer des plans pour atteindre la cible 16.7 des ODD [Assurer une prise de décision adaptée, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux] dans les processus nationaux de mise en œuvre des ODD?
- Soutenir le développement du leadership chez les personnes handicapées - en donnant la priorité à l'atteinte et au soutien des communautés marginalisées et sous-représentées?

Stéréotypes, attitudes et comportements

- Soutenir les entreprises / plates-formes médiatiques, en coordination avec les OPH, pour développer et investir dans des lignes directrices pour les bonnes pratiques [Article 8, CRPD]
- Annoncez des initiatives pour assurer que les programmes télévisés, les films, le théâtre et d'autres activités culturelles sont disponibles dans des formats accessibles
- S'engager à financer des initiatives qui s'attaquent aux causes profondes de la stigmatisation et de la discrimination impliquant les chefs religieux, traditionnels et communautaires?
- Veiller à ce que la législation, les politiques et les stratégies de mise en œuvre préviennent et traitent la torture, l'exploitation, la violence, la coercition, la maltraitance et la négligence des personnes et des institutions - y compris la violence contre les femmes et les filles (ODD 5 et 16).
- Garantir l'accès aux systèmes de justice pour faire respecter les droits des personnes handicapées, notamment en améliorant l'accès à l'aide juridique et la sensibilisation.

2. ÉDUCATION INCLUSIVE (Responsable du Sommet sur les personnes handicapées: Ian Attfield)

Passer de la politique à la pratique pour progressivement réaliser l'éducation inclusive dans tout le pays et créer et mettre à l'échelle de meilleures pratiques et systèmes d'éducation inclusive qui passent d'approches séparées dans les écoles et les institutions.

- Approuver et libérer les ressources financières ciblées pour l'éducation inclusive, en particulier à travers l'investissement à travers la formation des enseignants et la fourniture de dispositifs d'assistance et d'aménagements raisonnables.

SOMMET MONDIAL SUR LE HANDICAP

- Recueillir des données désagrégées sur l'incapacité de toutes les filles et de tous les garçons (scolarisés et non scolarisés) et élaborer et mettre en œuvre des plans sectoriels crédibles d'éducation inclusive, assortis de systèmes crédibles de responsabilisation et de suivi.
- Collaborer avec les OPH et les parents de filles et de garçons handicapés pour susciter la demande de la communauté et convaincre les directeurs d'école de mener une transformation inclusive dans leurs écoles.
- Développer la compréhension et les capacités des gestionnaires de l'éducation locale et des chefs d'établissement pour soutenir l'inclusion
- Développer et convenir des normes scolaires pour l'intégration de l'inclusion et des normes professionnelles des enseignants pour une pédagogie et une pratique inclusives.
- Renforcer les institutions de formation des enseignants pour dispenser une formation de qualité.
- Entreprendre la formation des enseignants à la fois avant et pendant le service afin de favoriser des pratiques de classe inclusives et de promouvoir la protection des enfants handicapés
- Développer des modèles de soutien efficaces pour les enseignants ordinaires, tels que les enseignants itinérants et les assistants de classe, qui sont financièrement viables et durables.
- Inclure l'identification et l'évaluation des enfants handicapés au niveau de l'école dans le cadre de la formation des enseignants
- Rendre le curriculum et les manuels plus inclusifs, tant en termes de contenu que d'accessibilité. Développer et fournir du matériel d'apprentissage et d'enseignement accessible, alternatif et additionnel.
- Développer, former et soutenir une équipe de professionnels de l'éducation qui répond à l'éducation inclusive et encourage les enseignants handicapés à faire partie de la profession.
- Renforcer les partenariats avec les services de santé, de protection sociale et de réadaptation, assurer un dépistage précoce et des opportunités d'éducation et de développement de la petite enfance de bonne qualité, en particulier pour les filles ayant des incapacités.
- Promouvoir l'accessibilité et la conception universelle des infrastructures, des services et des produits utilisés à l'école.
- Soutenir l'identification et l'évaluation sensible au genre aux points de transition tout au long de la vie et les opportunités d'éducation complémentaire et d'acquisition de compétences pour les personnes handicapées.
- Des stratégies et des programmes nationaux sont en place pour accroître le nombre de filles handicapées qui terminent l'enseignement secondaire et réduire le taux d'analphabétisme chez les femmes handicapées.

3. HABILITATION ÉCONOMIQUE (Responsable du Sommet sur le handicap: Phil Vernon)

Objectif: mieux comprendre les obstacles à l'autonomisation économique des personnes handicapées et élaborer des plans concrets pour les surmonter, ciblant à la fois le secteur formel et le secteur informel, et impliquant les principaux acteurs étatiques et non étatiques (secteur privé, OSC, partenaires internationaux).

- S'engager à élaborer des stratégies globales (sensibles au genre) pour les principales dispositions relatives à l'emploi et à la protection sociale (conformément aux articles 27 et 28 de la CDPH et aux ODD 1 et 8) ou intégrer l'approche dans d'autres plans d'action et stratégies nationaux. pertinence / niveau de progrès. S'engager à inclure des dispositions appropriées (et, le cas échéant, le financement supplémentaire nécessaire) afin que les systèmes de protection sociale incluent et bénéficient les personnes handicapées. La protection sociale intégrant les handicaps devrait tenir compte des coûts du handicap, permettre aux personnes de travailler lorsque cela est pertinent et atténuer les obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour accéder à la protection sociale - et, le cas échéant, leurs aidants accéder aux régimes contributifs. renonciation aux contributions.
- Veiller à ce que les dispositifs et programmes publics existants favorisant l'emploi et l'esprit d'entreprise intègrent les personnes handicapées (services publics de l'emploi, programmes de microfinancement, initiatives pour l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise). Les programmes devraient tenir compte des obstacles spécifiques rencontrés par les femmes handicapées et y répondre, et consulter les personnes handicapées et les OPH sur la manière d'intégrer ces programmes et ces dispositifs.
- La création de dispositifs visant à promouvoir et à accroître l'emploi des personnes handicapées dans le secteur public et à défendre les personnes handicapées déjà employées dans le secteur public.

SOMMIET MONDIAL SUR LE HANDICAP

- Partenariat avec les prestataires d'éducation inclusive, y compris les compétences de base, la formation professionnelle, l'apprentissage et d'autres programmes d'apprentissage en milieu de travail pour assurer l'inclusion du handicap dans les rôles du secteur formel et informel; y compris les femmes handicapées, et atteindre les groupes les plus marginalisés de personnes handicapées (les plus pauvres?).
- Veiller à ce que les opportunités de formation dans les professions et les secteurs offrant des opportunités de productivité élevée soient accessibles aux femmes et aux hommes handicapés.
- S'associer avec le secteur privé pour mieux comprendre leurs besoins en matière de ressources et s'engager à veiller à ce que les normes de formation professionnelle garantissent que les fournisseurs réglementés répondent aux besoins des entreprises.
- Jouer un rôle clé dans la mise en place et le renforcement des réseaux nationaux d'entreprises et de personnes handicapées, qui permettent l'échange de bonnes pratiques et d'autres types de soutien aux entreprises.
- Travailler avec des homologues clés du secteur privé et des OSC pour soutenir les ateliers sur l'emploi inclusif qui permettent aux personnes handicapées de rencontrer des employeurs du secteur privé, travaillant pour faire correspondre différents ensembles de compétences aux différents secteurs.
- Supprimer les obstacles législatifs qui empêchent les femmes et les hommes handicapés de travailler à tous les niveaux au sein des entreprises, assurer un salaire égal pour un travail égal et jouer un rôle actif dans la lutte contre les préjugés dans le secteur formel.
- Protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécuritaires pour les femmes et les hommes handicapés, notamment en veillant à ce que les cadres législatifs appropriés soient en place et que ces cadres soient appliqués par le biais du système judiciaire.
- Veiller à ce que l'accès aux services financiers inclue les femmes et les hommes handicapés en réglementant efficacement le marché et en encourageant les fournisseurs à penser à l'inclusion dans l'ensemble de leurs portefeuilles de produits

4. TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE (AT) (Responsable du Sommet sur le handicap: Luisa Ernst)

Objectif: Susciter un changement radical dans la disponibilité et l'abordabilité des technologies d'assistance appropriées, ce qui permettra aux personnes handicapées de réaliser leur plein potentiel.

- Tadjikistan vient d'adopter une première liste de produits AT essentiels + élaboration d'une politique nationale sur le handicap et la réadaptation. Vois ici)
- Construire une coalition / plate-forme nationale pour rassembler différents départements gouvernementaux pertinents et d'autres parties prenantes (par exemple la société civile, les universitaires et les prestataires privés) pour prévoir des AT appropriés à l'échelle et plaider en faveur de l'allocation budgétaire. Paquet de couverture santé universelle. Exemple régional récent de bonne pratique: <http://www.emro.who.int/pak/pakistan-news/first-regional-consultative-meeting-on-improving-access-to-assistive-technology.html>